



Société anonyme de droit gabonais avec Conseil d'Administration au capital de 76 500 000 dollars US
Siège social : Boulevard Hourcq - Port-Gentil BP 525 (République Gabonaise)
www.total.ga
RCCM Port-Gentil 2000 B 00011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

Premier trimestre 2018

Port-Gentil, 14 mai 2018

Principales données financières (IFRS)

		1T18	1T17	1T18 vs 1T17
Prix moyen du Brent	\$/b	66,8	53,7	+24%
Prix moyen des bruts Total Gabon ⁽¹⁾	\$/b	61,7	48,7	+27%
Production de pétrole brut des champs opérés par Total Gabon	kb/j ⁽²⁾	24,0	53,7	-55%
Production de pétrole brut liée aux participations de Total Gabon ⁽³⁾	kb/j	35,7	46,0	-22%
Volumes de brut vendus par Total Gabon ⁽¹⁾	Mb ⁽⁴⁾	2,93	3,79	-23%
Chiffre d'affaires ⁽⁵⁾	M\$	208	210	-1%
Flux de trésorerie d'exploitation ⁽⁶⁾	M\$	33	86	-62%
Investissements pétroliers	M\$	30	17	+76%
Résultat net ⁽⁷⁾	M\$	23	5	x5

(1) Chiffres ne comprenant pas les barils de fiscalité revenant à l'État dans le cadre des contrats de partage de production, ces barils étant remis en nature à l'Etat.

(2) kb/j : milliers de barils par jour.

(3) Chiffres comprenant les barils de fiscalité revenant à l'État dans le cadre des contrats de partage de production.

(4) Mb : millions de barils.

(5) Ventes d'hydrocarbures et travaux, services rendus (prestations de transport, traitement et stockage).

Les comptes de la Société étant établis selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) à compter du 31 décembre 2017, l'application de la norme IAS 18 a conduit à revoir la notion de chiffre d'affaires qui comprend dorénavant la part d'impôt revenant à l'Etat au titre des contrats de partage de production. Ce reclassement, également appliqué au chiffre d'affaires 1T17, est sans effet sur le résultat net.

(6) Le flux de trésorerie d'exploitation est la somme de la marge brute d'autofinancement, des plus ou moins values sur cessions d'actifs et de la variation du besoin en fonds de roulement.

(7) Les comptes de la Société étant établis selon le référentiel IFRS à compter du 31 décembre 2017, l'adoption de ce référentiel a conduit à effectuer divers retraitements sur certains éléments concourant à la détermination du résultat net 1T17. La synthèse de ces retraitements est présentée en annexe 1.

Résultats du premier trimestre 2018

Prix de vente

Reflétant l'augmentation du cours du Brent, le prix de vente moyen des deux qualités de pétrole brut commercialisées par Total Gabon (Mandji et Rabi Light) s'est élevé à 61,7 \$/b, en hausse de 27% par rapport au premier trimestre 2017.

Production

La part de production de pétrole brut (opérée et non opérée) liée aux participations de Total Gabon⁽¹⁾ s'est élevée au premier trimestre 2018 à 35 700 barils par jour, en baisse de 22% par rapport au premier trimestre 2017. Celle-ci s'explique principalement par :

- la cession à Perenco d'actifs matures le 31 octobre 2017 ;
- des problèmes de compression sur les champs d'Anguille et de Torpille ;
- le déclin naturel des champs ;

partiellement compensés par :

- l'apport de l'acquisition d'une participation additionnelle de 50% dans le permis de Baudroie-Mérou en juin 2017.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, de 208 M\$, est stable par rapport à celui du premier trimestre 2017, l'effet prix compensant la baisse des volumes vendus.

Flux de trésorerie d'exploitation

Le flux de trésorerie d'exploitation de 33 M\$ est en baisse de 62% par rapport au premier trimestre 2017, principalement en raison de l'augmentation du besoin en fonds de roulement (effet prix sur créances clients, effet de réduction des coûts sur dettes fournisseurs).

Investissements

Les investissements pétroliers s'élèvent à 30 M\$, en hausse de 76% par rapport au premier trimestre 2017. Ils comprennent le démarrage d'une campagne de forage à terre, des travaux d'intégrité/pérennité sur les installations en mer (Anguille, Torpille et Grondin) et à terre (terminal du Cap Lopez) ainsi que des études de géosciences et de développement.

Résultat net

Le résultat net s'établit à 23 M\$, en forte amélioration par rapport au premier trimestre 2017 (5 M\$), grâce notamment à un effet prix positif, au programme de réduction des coûts mis en œuvre par la Société, aux moindres amortissements et à la réduction des charges financières du fait du désendettement de la Société.

⁽¹⁾ Chiffres comprenant les barils de fiscalité revenant à l'État dans le cadre des contrats de partage de production

Faits marquants depuis le début du premier trimestre 2018

Conseil d'administration du 27 mars 2018

Le Conseil d'administration de Total Gabon a arrêté le 27 mars 2018 les comptes de l'exercice 2017 et décidé de proposer à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, convoquée le 22 mai 2018, la distribution d'un dividende de 5,5 \$ par action, soit 24,75 M\$ pour l'ensemble des actionnaires, en hausse de 22% par rapport au dividende de l'année précédente (4,5 \$ par action).

Contact Presse : Florent CAILLET florent.caillet@total.com

ANNEXE 1 : IMPACT DU PASSAGE AUX NORMES IFRS SUR LE COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER TRIMESTRE 2017

Précisions relatives aux options liées à la première adoption

Le passage au référentiel IFRS s'est effectué conformément à la norme IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière ». Cette norme prévoit des dispositions spécifiques pour la première mise en œuvre du référentiel comptable international. La Société a retenu la possibilité – en tant que Société consolidée par un groupe qui établissait ses comptes en IFRS – d'évaluer les actifs et passifs en reprenant les valeurs qui leur étaient déjà attribuées dans les comptes consolidés du groupe Total.

Synthèse des principaux impacts sur le compte de résultat du premier trimestre 2017 (en millions de dollars américains)

Résultat net OHADA		11
Amortissements à l'Unité de Production - IAS 16	note 1	(3)
Amortissements dérogatoires - IAS 16	note 1	(3)
Remise en état des sites - IAS 16	note 2	(1)
Evaluation des stocks d'hydrocarbures - IAS 2	note 3	(1)
Impôts différés - IAS 12	note 4	2
Total des retraitements		(6)
Résultat net IFRS		5

Notes explicatives

En termes d'évaluation, les incidences sur le résultat du premier trimestre 2017 résultent principalement de l'application des normes relatives aux immobilisations, à savoir IAS 16 « Immobilisations corporelles ». La comptabilisation d'impôts différés a également une incidence importante.

Note 1. Immobilisations corporelles

Les coûts de développement (forage des puits de développement et construction des capacités de production) sont immobilisés en incluant les coûts d'emprunt pendant la période de construction, ainsi que les coûts estimés et actualisés de restitution des sites. Le taux d'amortissement est égal au rapport entre la production d'hydrocarbures de la période et les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (méthode de l'unité de production), au lieu d'un amortissement linéaire dans le référentiel antérieur.

Note 2. Remise en état des sites

La norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » prévoit que le coût de l'actif comprend les coûts de démantèlement et de restitution des sites dès lors qu'il existe, à la date d'entrée, une obligation de démanteler et restaurer le site. Une provision pour charge est constatée en contrepartie de l'actif.

L'impact du passage du temps sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque.

Note 3. Stocks d'hydrocarbures

Les sur- ou sous-enlèvements d'hydrocarbures sont évalués selon la méthode comptable d'évaluation dite « *entitlement* », qui consiste à considérer les productions comme valorisées au prix de vente à la date de préparation des états financiers. Dans le référentiel antérieur, les sur- ou sous-enlèvements étaient valorisés au coût de production.

Note 4. Impôts différés

La méthode de l'impôt différé consiste à retenir dans les comptes non seulement l'impôt exigible mais également les charges ou les produits fiscaux latents relatifs aux opérations des exercices en cours et précédents.

L'impôt exigible, calculé selon les règles fiscales, est comptabilisé au compte de résultat et au bilan. Il est corrigé sur des comptes distincts par la comptabilisation d'impôts différés. La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » impose l'application de l'approche bilancielle qui consiste à calculer un impôt différé sur les différences temporelles, définies comme les différences entre les valeurs fiscales d'un actif ou d'un passif et leurs valeurs au bilan. Les différences permanentes ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé.